

Résolution

sur la mobilité, l'employabilité, l'entrepreneuriat et le repreneuriat

Yaoundé (Cameroun) | 10 et 11 juillet 2026

RAPPELANT

que la jeunesse constitue un moteur essentiel du développement économique, social et culturel de l'espace francophone et qu'elle représentera une part croissante de la population francophone mondiale au cours des prochaines décennies ;

SE RÉFÉRANT

à l'Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) intitulé « Faciliter la mobilité citoyenne pour promouvoir la création, l'innovation et l'entrepreneuriat dans la Francophonie », et présenté lors du XIX^e Sommet de la Francophonie de Villers-Cotterêts ;

SOULIGNANT

que l'emploi, l'éducation, l'entrepreneuriat et la mobilité figurent parmi les principales préoccupations exprimées par les jeunes lors des consultations menées auprès des institutions de la Francophonie ;

CONSIDÉRANT

que la mobilité favorise le développement des compétences, l'ouverture sur le monde, l'innovation, le dialogue interculturel et l'insertion professionnelle ;

NOTANT

que plusieurs obstacles limitent encore la mobilité des jeunes francophones, notamment les coûts élevés de déplacement, la lourdeur des procédures administratives, les difficultés d'obtention des visas et les enjeux liés à la reconnaissance des diplômes ;

PRÉOCCUPÉ

par le chômage, le sous-emploi et la précarité qui touchent de nombreux jeunes dans l'espace francophone, particulièrement les femmes et les jeunes vivant dans des régions éloignées ;

SOULIGNANT

que l'entrepreneuriat constitue un levier important de création d'emplois, d'innovation et de développement économique durable ;

CONSTATANT

que l'accès au financement, à l'accompagnement et aux réseaux professionnels demeure un défi majeur pour plusieurs jeunes entrepreneurs ;

RECONNAISSANT

que le repreneuriat représente une avenue prometteuse pour assurer la pérennité des entreprises, préserver les emplois et faciliter le renouvellement générationnel dans plusieurs secteurs économiques, notamment en agriculture ;

SALUANT

les initiatives mises en œuvre par les institutions de la Francophonie et les États membres afin de soutenir la mobilité, l'employabilité, l'entrepreneuriat et le repreneuriat des jeunes ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Yaoundé (Cameroun), les 10 et 11 juillet 2026, sur proposition du Réseau des jeunes parlementaires (RJP),

APPELLE	les États et gouvernements de l'espace francophone à promouvoir les programmes existants de mobilité, d'employabilité, d'entrepreneuriat et de repreneuriat destinés à la jeunesse, notamment via des campagnes de sensibilisation et d'information ;
DEMANDE	aux parlements francophones et aux établissements d'enseignement supérieur d'appuyer le déploiement du Programme international de mobilité et d'employabilité francophone (PIMEF), visant à favoriser les échanges universitaires, le développement des compétences, l'insertion professionnelle des jeunes et le renforcement des liens entre les institutions francophones ;
EXHORTE	les États et gouvernements de la Francophonie à simplifier les procédures administratives relatives à l'octroi de visas et à la reconnaissance des diplômes et qualifications professionnelles, et à ratifier la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur adoptée par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 2019;
INVITE	les acteurs de la Francophonie à améliorer l'accès des jeunes aux programmes de stages et de mentorat, à l'alternance travail-études, aux réseaux d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises ainsi qu'aux expériences professionnelles à forte valeur ajoutée ;
ENCOURAGE	l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à renouveler et consolider son programme <i>Les Pionnières de l'entrepreneuriat francophone</i> afin de soutenir la croissance des jeunes pousses et des petites et moyennes entreprises (PME), notamment celles dirigées par des jeunes et des femmes ;
DEMANDE	aux États et gouvernements de la Francophonie ainsi qu'aux institutions financières publiques et privées de faciliter l'accès au financement, à la formation et au développement des capacités pour les jeunes entrepreneurs, en particulier les femmes et ceux issus de milieux défavorisés ou de régions éloignées ;
INVITE	les États et gouvernements francophones à faire de la Francophonie un espace économique plus intégré en renforçant les partenariats entre entrepreneurs, chercheurs universitaires, centres d'innovation et investisseurs francophones ;

APPELLE	les gouvernements et parlements de la Francophonie à reconnaître le repreneuriat comme un outil stratégique de développement économique, et à mettre en place des initiatives facilitant la transmission et la reprise d'entreprises par les jeunes ;
INCITE	les sections membres de l'APF à favoriser la coopération interparlementaire et le partage de bonnes pratiques en matière de mobilité, d'employabilité, d'entrepreneuriat et de repreneuriat, afin d'encourager l'élaboration de politiques publiques en faveur des jeunes de l'espace francophone ;
RÉAFFIRME	que l'investissement dans la jeunesse francophone constitue l'un des leviers les plus efficaces pour assurer la prospérité, la solidarité et le rayonnement durable de la Francophonie.